



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 février 2023

N° 13

Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès d'Ile de France Nature pour la réalisation de l'accompagnement en ingénierie de projet pour l'élaboration d'un programme ou d'une opération de renaturation

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	40
Membres excusés et représentés	5
Membres absents non représentés	4
Pour	42
Contre	0
Abstentions	3
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.5

Numéro : 094-219400686-20230216-
Imc135146-DE-1-1

Date réception : 21 février 2023

Le 16 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 10 février 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Héliane LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Julien KOCHER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Héliane LERAITRE, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Héliane FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Bernard VERNEAU, M. Claude SOUSSY, M. Téo FAURE, M. Laurent DUBOIS.

N° 13

OBJET : Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès d'Ile de France Nature pour la réalisation de l'accompagnement en ingénierie de projet pour l'élaboration d'un programme ou d'une opération de renaturation

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville » initié par Ile de France Nature ayant pour objectif la renaturation des villes en augmentant les espaces sur lesquels seront créés des espaces végétalisés avec des espèces locales et variées,

VU la participation d'Ile de France Nature pour financer des études techniques pour répondre aux besoins des collectivités territoriales dans la maturation et la conception de leur projet en mettant en place une aide à l'ingénierie de projet,

VU le deuxième plan d'action « Saint-Maur Ville Durable » voté le 29 septembre 2022 lors du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Maur visant à préserver le cadre de vie en amplifiant la décarbonatation et la désimperméabilisation de la Commune,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 8 février 2023,

CONSIDERANT que des projets futurs initiés par la Ville de Saint-Maur entrent dans le cadre de cet appel à manifestation,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Autorise Le Maire à effectuer les démarches auprès d'Île-de-France Nature pour la réalisation de l'accompagnement en ingénierie de projet pour l'élaboration d'un programme ou d'une opération de renaturation.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 16 février 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

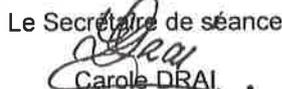
Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le
Maire
Compte tenu de la
réception en Préfecture
le 21 février 2023
et de la publication
électronique le 23 février
2023
Le Directeur Général des
Services

Fédéric FRIZEN

LE MAIRE,

Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance

Carole DRAL

N° 13

OBJET : Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès d'Ile de France Nature pour la réalisation de l'accompagnement en ingénierie de projet pour l'élaboration d'un programme ou d'une opération de renaturation

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

